



La vaccination, un intérêt individuel mais aussi collectif

« Dans les collectivités, on ne vaccine pas que les pensionnaires mais aussi le personnel pour éviter qu'il ne contamine les personnes fragiles, vaccinées plus sensibles. Dans une stabulation, c'est la même chose : la vaccination du plus grand nombre d'animaux permet de réduire la pression microbienne et donc le risque de maladie. »

En me vaccinant, je protège aussi les autres

Que ce soit en médecine humaine ou vétérinaire, le vaccin a trois effets connus :

- Il augmente la quantité nécessaire de « microbes » pour infecter un individu,
- Il permet à cet individu de lutter contre les effets néfastes de ce « microbe »,
- Il réduit l'excrétion de ce dernier dans le milieu extérieur, rendant ainsi l'individu vacciné moins contagieux : en le vaccinant on protège aussi son voisin qui risque d'être contaminé.

Ainsi, dans les maisons de retraite vaccine-t-on aussi le personnel et pas seulement les résidents âgés. On comprend aussi pourquoi les enfants non vaccinés (par des parents « antivaccin ») ne sont pas pour autant malades : ils bénéficient d'une moindre pression infectieuse car, justement, la majorité des enfants sont... vaccinés.

C'est bien compris aussi en élevage hors-sol

En élevage de porcs ou de volailles, où la promiscuité entre animaux est importante, ce phénomène de « protection collective » est

bien compris. On vaccine aussi et surtout, non pour protéger le porc ou la poule, mais bien pour réduire le niveau infectieux global de l'élevage.

En production bovine, on pense surtout aujourd'hui à la protection individuelle que procure le vaccin. On est en droit de se demander si en vaccinant des bovins on protège aussi ses congénères.

Le concept d'immunité collective n'est pas encore très appliqué dans les filières bovines françaises.

microbienne et favorisent l'expression de maladies infectieuses, qu'elles soient d'origine bactérienne ou virale. Sans oublier une caractéristique fondamentale de l'élevage allaitant : le contact étroit entre la mère et le jeune veau jusqu'au sevrage.

Une voie d'avenir en production bovine

L'immunité collective représente un intérêt majeur pour un pays comme la France, premier producteur européen de viande bovine

Faut-il vacciner tous les individus ?

La vaccination ne revêt un intérêt que si un minimum d'individus est vacciné que ce soit en santé humaine ou en santé animale. La vaccination de l'ordre de 75 % de la population globale permet d'éliminer l'agent pathogène, selon la loi dite de « Charles Nicolle ». Mais le taux d'individus à vacciner dépend également du profil et du caractère contagieux de l'agent infectieux mais aussi, pour les éleveurs, des conditions sanitaires et de la conduite de l'élevage.

Promiscuité, mélange d'âge, environnement difficile..., autant de paramètres qui augmentent le risque de survenue de pathologies chez les jeunes comme chez les adultes, et qui justifient la mise en place d'une prévention vaccinale sur un grand nombre d'individus.

Pourtant, le profil des élevages allaitants naisseurs-engraisseurs est de plus en plus favorable à la circulation d'agents pathogènes :

- Le nombre d'exploitations ne cesse de se réduire, la taille des cheptels augmente,
- Les animaux de différentes générations sont mis sous le même toit,
- La main d'œuvre est moins disponible, ce qui impacte la surveillance et le suivi des animaux.

Autant de facteurs qui renforcent la pression

avec 4,2 millions de vaches allaitantes. Dans l'Union Européenne, la France élève un bovin mâle sur cinq et représente environ 25 % des veaux et jeunes bovins abattus. Il serait logique que ses filières bovines développent une nouvelle stratégie vaccinale pour protéger son cheptel à l'instar de ce qui a été fait dans les autres filières. Aujourd'hui c'est la seule alternative à l'utilisation des ATB, si nous voulons pérenniser les ateliers d'engraissement, les marchés à l'export et préserver l'« éthique » de la filière.

LE SAVIEZ-VOUS ? En Occident, l'histoire de la vaccination commence avec celle de la variole, au 18^e siècle. Eleveurs et médecins observent que les trayeuses, dont les mains sont fréquemment atteintes de vaccine, ne contractent pas la maladie. D'ailleurs, le terme « vaccine » vient de « vacca », vache en latin. Et c'est au milieu du siècle suivant que la vaccination sera réellement mise au point et connaîtra son essor. En 1881, Louis Pasteur réalise la première vaccination animale grandeur nature en protégeant contre la fièvre charbonneuse un troupeau ovin en Seine-et-Marne.